

Comment bénéficier de l'Avance Immédiate de crédit d'impôt ?

Nous vous envoyons une demande pour
créer votre compte sur particulier.urssaf.fr

Vous activez votre compte et le tour est
joué !

Vous pouvez bénéficier de l'avance
immédiate.



BÉNÉFICIEZ IMMÉDIATEMENT DE VOTRE CRÉDIT D'IMPÔT AVEC L'AVANCE IMMÉDIATE !



Les avantages de l'Avance Immédiate

Un service **pratique et sans avance de trésorerie** :

✓ **Votre crédit d'impôt est déduit immédiatement** : plus besoin d'attendre un remboursement !

✓ **Une meilleure visibilité** : suivez en temps réel le montant de votre crédit d'impôt disponible.

✓ **Un service simple et 100 % en ligne** : recevez et validez facilement vos demandes de paiement depuis votre espace personnel.

Suivez votre consommation de crédit d'impôt

 Consultez à tout moment votre crédit d'impôt consommé sur l'année en cours depuis votre espace en ligne **particulier.urssaf.fr**.



Sophie, 39 ans

"Grâce à l'Avance immédiate, je n'ai plus besoin de faire l'avance des frais ! Mon crédit d'impôt est appliqué immédiatement, ce qui divise mes dépenses par deux. Un vrai coup de pouce pour mon budget !"

Marc, 52 ans

"Avant, je devais attendre des mois pour récupérer mon crédit d'impôt après ma déclaration. Aujourd'hui, tout est instantané : la déduction se fait directement, ce qui me permet de mieux gérer mes finances au quotidien."

Comment ça fonctionne ?

1



Je vous inscris au service de l'URSSAF

Vous recevez un lien pour activer votre compte sur : particulier.urssaf.fr

2



Tous les mois, j'émets une facture et une demande de paiement pour les prestations réalisées

Votre crédit d'impôt est automatiquement déduit du montant

3



Vous recevez une notification de l'Urssaf pour vous avertir de la demande de paiement

4



- 1. Vous disposez de 48h pour valider cette demande en ligne** (passé ce délai, elle est automatiquement validée)
- 2. Deux jours après validation, l'Urssaf prélève le montant de la facture sur votre compte**

5



Je reçois la totalité du montant par virement de l'Urssaf